



2021

Normes et conditions des membres étudiants

Exigences des membres étudiants

- doivent se conformer au code de déontologie de DINB;
- doivent être inscrits dans un programme en Design d'intérieur menant à un diplôme accrédité CIDA;
- doivent renouveler leur adhésion de membre étudiant tous les ans avant le 31 décembre;
- doivent entreprendre le processus d'adhésion de « membre stagiaire » à la fin de leurs études, au moment de la réception des diplômes.

Droits, privilèges et restrictions des membres étudiants

Devenir un membre étudiant DINB offre de nombreux avantages et de possibilités de réseautage.

Les responsabilités des membres étudiants incluent les avantages et les restrictions suivantes :

- le droit d'utiliser la désignation « Membre étudiant de Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick » ou « Membre étudiant DINB » après votre nom;
- des possibilités de bénévolat dans des comités DINB et des groupes de travail en plus de participer aux événements et aux colloques de l'Association;
- sont des membres non-votants;
- doivent payer la cotisation de membre étudiant établie par le Conseil d'administration, chaque année d'inscription à un programme;
- sont responsables d'aviser le registraire de tout changement relatif aux renseignements inscrits au registre des membres étudiants DINB.

Exigences en matière d'éducation

Depuis le 1^{er} juillet 2015, un diplôme d'un programme de quatre ans en design d'intérieur est l'exigence de scolarité minimale. Les diplômés d'un baccalauréat non accrédité CIDA obtenu avant le 1^{er} janvier 2017 seront dirigés vers le processus d'accréditation ARIDO pour poursuivre une carrière en tant que Designer d'intérieur agréé.